



## VILLE DE MARANGE-SILVANGE

12, rue de l'Abani - 57535 - Tél. 03 87 34 61 70 - Fax 03 87 34 61 75  
Email : accueil@mairie-marange-silvange.fr

### ARRETE N° 84/2021

#### Portant mise à jour du plan local d'urbanisme

LE MAIRE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-43, L153-60, L152-7, R151-51 à 53, R153-18,  
Vu la délibération du conseil municipal du 17 septembre 2020, portant approbation du plan local d'urbanisme de la commune de MARANGE-SILVANGE,  
Vu l'arrêté du 1er mars 2021, portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange,

#### ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de MARANGE-SILVANGE est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été prises en compte dans les annexes servitudes (liste et plan), les abrogations par arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2021.  
Ces servitudes de code PT2 sont donc supprimées.

ARTICLE 2<sup>ème</sup> : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- 1 - à la Mairie,
- 2 - à la Préfecture de Moselle,
- 3 - à la Direction Départementale des Territoires de Moselle - 17 quai Wiltzer à METZ.

ARTICLE 3<sup>ème</sup> : Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

ARTICLE 4<sup>ème</sup> : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- 1 - au Préfet,
- 2 - au Sous-Préfet,
- 3 - au Directeur Départemental des Territoires de Moselle.

Fait à MARANGE-SILVANGE, le 27 juillet 2021



LE MAIRE,

Yves MULLER

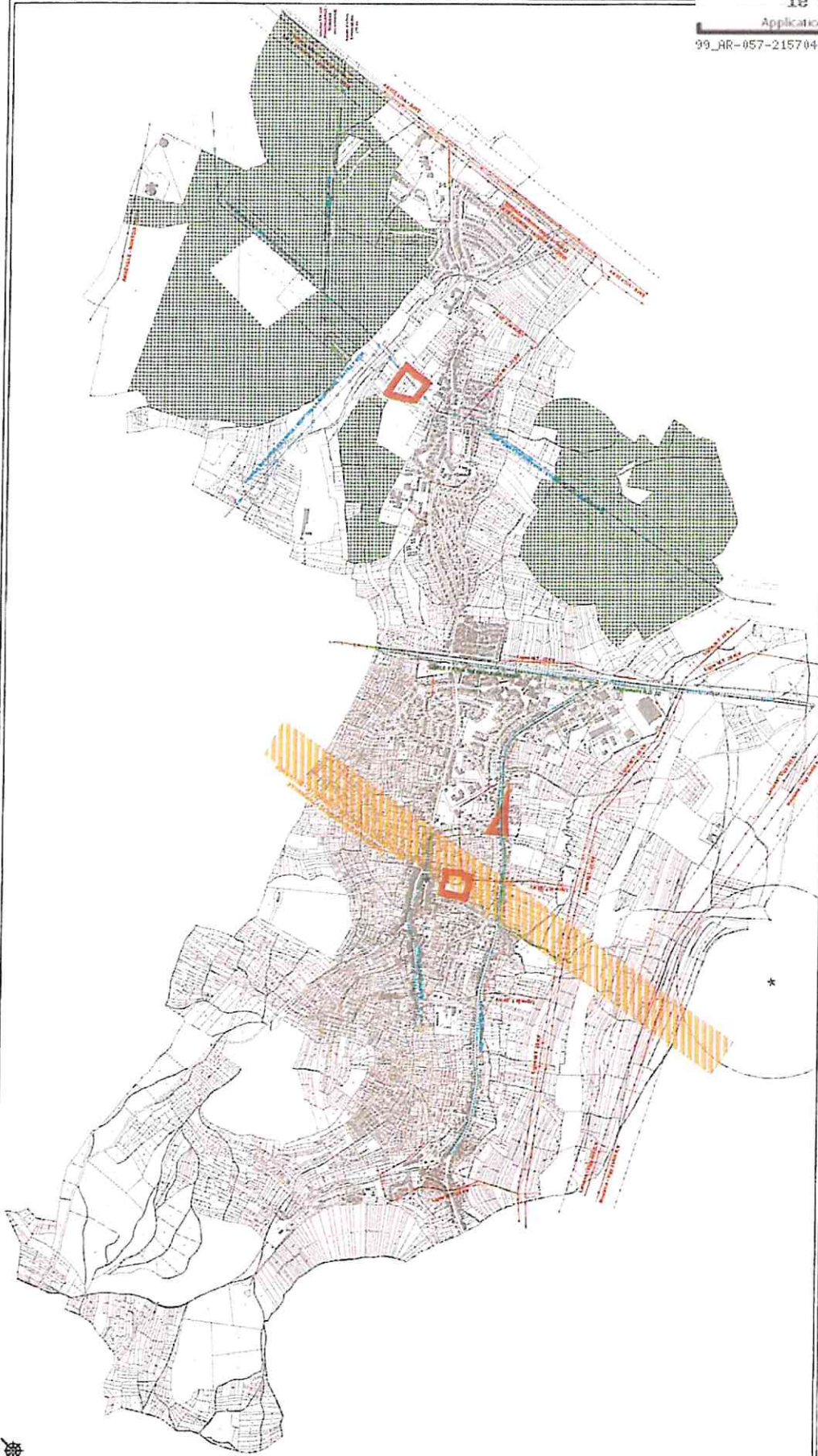
**MARANGE-SILVANGE****Liste des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol**

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Eglise de FEVES classée Monument Historique le 20/03/1929 dont le périmètre de protection touche le ban communal de MARANGE SILVANGE.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
AC1	Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.	Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913	Ancien ossuaire Parcelle n° 835 de 9 a 26 ca Section E lieu-dit l'Eglise, classé Monument Historique par arrêté ministériel n° MH.90-IMM.CL.173 du 22.11.1990.	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle 10, 12, Place St Etienne 57000 METZ
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêts communales de Marange-Silvange et d'Amnéville.	Office National des Forêts (O.N.F.) Service départemental 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales)	RD 52 A du PK 0,315 au PK 1,240 approuvé le 20/11/1907. RD 52 du PK 3,085 au PK 4,085 approuvé le 27.06.1974.	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. de Metz - Orne 17 quai Wiltzer - BP 11096 57036 METZ CEDEX I
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTgaz.	GRT GAZ - Réseau Transport - Région NORD-EST 24, Quai Ste Catherine 54042 NANCY Cedex

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I1 ex CanaTMD	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté DCAT/BEPE/N°2020-224 du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société GRDF.	GRDF 10 viaduc Kennedy 54000 NANCY
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Installation annexe : 57443-MARANGE SILVANGE-02	GRTgaz-Réseau Transport Région Nord-Est Agence de Nancy 22 rue Lucien Galtier 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à: GRTgaz-PE Nord Est DMDTT-CTT et Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations en service : DN300-1953-MONTOY FLANVILLE - MARANGE SILVANGE (MONTYOY MARANGE), DN 300, PMS 46. DN150-1955-MARANGE SILVANGE - BATILLY (DP), DN 150, PMS 47.	GRTgaz-Réseau Transport Région Nord-Est Agence de Nancy 22 rue Lucien Galtier 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à: GRTgaz-PE Nord Est DMDTT-CTT et Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN
I3	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations en service : DN200-1953-MARANGE SILVANGE - HAGONDANGE, DN 200, PMS 46. DN200-1953-MARANGE SILVANGE - HAGONDANGE, DN 300, PMS 46.	GRTgaz-Réseau Transport Région Nord-Est Agence de Nancy 22 rue Lucien Galtier 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à: GRTgaz-PE Nord Est DMDTT-CTT et Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
13	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations hors service hors gaz : DN300-1953-FAMECK - MARANGE SILVANGE (MONTROY MARANGE). DN300-1954-AMNEVILLE-HAGONDANGE (CI ASCOMETAL).	GRTGaz-Réseau Transport Région Nord-Est Agence de Nancy 22 rue Lucien Galtier 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à: GRTgaz-PE Nord Est DMDTT-CTT et Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN
13	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Postes en service : MAIZIERES LES METZ-01 (DP) MAIZIERES LES METZ-02 (CI CEDECOGEN) Protection cathodique : SOUTIRAGE DE FERCAU MOULIN	GRTGaz-Réseau Transport Région Nord-Est Agence de Nancy 22 rue Lucien Galtier 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à: GRTgaz-PE Nord Est DMDTT-CTT et Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN
13	Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Canalisations en service : MAIZIERES LES METZ/ MAIZIERES LES METZ (CI CEDEC), DN 80, PMS 67,7. MAIZIERES LES METZ/ MAIZIERES LES METZ (CI CEDEC), DN 100, PMS 67,7.	GRTGaz-Réseau Transport Région Nord-Est Agence de Nancy 22 rue Lucien Galtier 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à: GRTgaz-PE Nord Est DMDTT-CTT et Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issus de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Lignes 225 KV N°1 LANDRES-VIGY et N°1 VIGY-SAFE. Ligne 63 KV N°1 IRSID - piquage ROMBAS. Ligne à 2 circuits 400 KV N°1 MOULAINE - VIGY et N°2 MOULAINE - VIGY. Ligne 225 KV N°1 AMNEVILLE-MONTOIS.	RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57070 METZ
INFO	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Pour information.	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est - Service Canalisations Route nationale 57270 RICHEMONT
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis.	Articles L2223-1, L2223-5 et R2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.	Cimetière militaire allemand, guerre de 1870/1871, section E Parcelle 1505/606	Office National des Anciens Combattants Pôle des Sépultures de Guerre et des Hauts Lieux de la Mémoire Nationale Cité administrative rue du Chanoine Collin CS 71075 57036 METZ CEDEX 1
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis.	Articles L2223-1, L2223-5 et R2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.		Agence régionale de santé Grand-Est Délégation territoriale de Moselle 4 rue des messageries 57045 METZ Cedex 1
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câble n° 360/01 Longeville lès Metz - Clouange	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9



Commune de Marange-Silvange  
**COMMUNE DE  
MARANGE-SILVANGE**  
**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**  
SERVITUDES

Échelle 1/2000



- LEGÈNDE**
- 1. Zones d'habitat individuel (ZI)
  - 2. Zones d'habitat collectif (ZC)
  - 3. Zones d'activités (ZA)
  - 4. Zones d'équipement (ZE)
  - 5. Zones de services (ZS)
  - 6. Zones de commerce de détail (ZC.D)
  - 7. Zones de commerce de gros (ZC.G)
  - 8. Zones de bureaux (ZB)
  - 9. Zones de services à la personne (ZS.P)
  - 10. Zones de services à la collectivité (ZS.C)
  - 11. Zones de services à la culture (ZS.Cu)
  - 12. Zones de services à la jeunesse (ZS.J)
  - 13. Zones de services à la santé (ZS.S)
  - 14. Zones de services à la mobilité (ZS.M)
  - 15. Zones de services à la sécurité (ZS.Sé)
  - 16. Zones de services à la justice (ZS.Ju)
  - 17. Zones de services à la culture (ZS.Cu)
  - 18. Zones de services à la jeunesse (ZS.J)
  - 19. Zones de services à la santé (ZS.S)
  - 20. Zones de services à la mobilité (ZS.M)
  - 21. Zones de services à la sécurité (ZS.Sé)
  - 22. Zones de services à la justice (ZS.Ju)